# GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fratemité

# Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme

Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale

Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme

# En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale					
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement			

## 1. Identification de la personne publique responsable Dénomination Communauté urbaine « Grand Besançon Métropole » SIRET/SIREN 21250056500016 Coordonnées (adresse, téléphone, courriel) 4 rue Gabriel Plançon, 25000 BESANCON • 03 81 87 88 89 • plui@grandbesancon.fr Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable Aurélien LAROPPE. 8ème VP en charge du PLUi et de l'Urbanisme opérationnel Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.) Camille DE CONTO, Cadre expert PLUi, Mission PLUi Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel) 2 rue Mégeyand, Mairie de Besançon, 03 81 87 84 71 camille.deconto@grandbesancon.fr

# 2. Identification du PLU 2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i)) PLU 2.2 Intitulé du document Plan local d'urbanisme de Serre-les-Sapins 2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 24 février 2014. Il a fait l'objet des procédures d'évolution suivantes : modification simplifiée n°1 approuvée le 17 mars 2015 modification simplifiée n°2 appouvée le 8 mars 2016 mise à jour n°1 en date du 28 juin 2019 modification simplifiée n°3 approuvée le 2 mars 2020 modification simplifiée n°4 approuvée le 28 juin 2021 https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/territoire/25542 2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU Commune de Serre-les-Sapins 2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique) Zone U du PLU

3. Contexte de la planification		
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables		
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?		
⊠Oui □Non		
Si oui, nom du document et date d'approbation :		
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), approuvé le 16 septembre 2020		
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?		
⊠Oui □Non		
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :		
Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'agglomération bisontine, approuvé le 14 décembre 2011		
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?		

Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan de mobilité (PDM), Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), Plan climat air énergie territorial (PCAET)

3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration ⊠Oui □Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
Evaluation des incidences sur l'environnement (Rapport de présentation, PLU de 2014)
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? □Oui ⊠Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale ⊠Oui □Non
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet
Modification simplifiée n°1 approuvée le 17 mars 2015 : modifications du règlement écrit, reprérage des zones humides, modification d'emplacements réservés
Modification simplifiée n°2 appouvée le 8 mars 2016 : modifications du règlement écrit, suppression du COS
Modification simplifiée n°3 approuvée le 2 mars 2020 : modifications du règlement écrit
Modification simplifiée n°4 approuvée le 28 juin 2021 : modifications du règlement écrit

- 4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine 4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement
- Modification simplifiée

juridique

#### 4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

- 4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)
- 1 865 habitants (INSEE, 2021)

Superficie totale (en hectares)	525,6						
	Actue	llement	Après évolution				
Superficie par zones	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire			
zones U	116,2	22,11 %	116,2	22,11 %			
zones 1 AU	15,5	2,95 %	15,5	2,95 %			
zones 2 AU	5,1	0,97 %	5,1	0,97 %			
zones A	121,9	23,19 %	121,9	23,19 %			
zones N	266,9	50,78 %	266,9	50,78 %			
Total	525,6	100 % 525,6 100 %					

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

En accord avec le futur PLH, la commune de Serre les sapins se donne l'objectif d'un rythme de 18 nouvelles résidences principales par an sur les années à venir. [...]

Le SCoT classe les communes de l'armature urbaine en cinq catégories. La commune de SERRE-LES-SAPINS appartient aux communes périphériques. Pour ces communes, l'objectif de densité nette est de 23 logements/ha, hors espaces de desserte et d'équipements... Cette densité de 23 logements/ha correspond à environ 18/19 logements/ha... L'objectif de la commune est donc de passer d'environ 8 logements/ha à 18/19 logements/ha. [...]

#### La ZAC des Epenottes vise à :

- accueillir de nouveaux habitants ;
- maintenir les Serri-Sapinois sur la commune ;
- favoriser la mixité de la population.

Le périmètre porte sur une superficie de 14 ha environ destinés à accueillir 264 logements et représente donc une densité de 19 lgt/ha (ce qui correspond à la densité demandé par le SCoT). [...]

Les dents creuses à l'intérieur de la tache urbaine représentent un potentiel d'environ 116 logements, auquel il faut ajouter les 264 logements de la ZAC et 70 logements potentiels de la zone d'extension de la ZAC au Sud de celle-ci...

L'ensemble représente alors un potentiel d'environ au minimum 450 logements, soit 25 ans d'urbanisation... ce qui correspond à l'échelle de réflexion du Scot.

4.3 Caractéristiques de la procédure				
4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure				
La procédure de modification simplifiée n°5 du PLU de Serre-les-Sapins a pour objet de faire évoluer le règlement graphique ainsi que le cahier des emplacements réservés conformément aux dispositions de l'article L. 153-45 du Code de l'Urbanisme.  Cette modification simplifiée permettra également d'annexer au PLU:  Le périmètre du droit de préemption urbain  Le périmètre des secteurs relatifs aux taux de la Taxe d'Aménagement;  Le périmètre du permis exclusif de recherches « Avants-Monts franc-comtois » ;  Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres dans lesquels des prescriptions accoustiques ont été édictées.  Pour représenter ces éléments une annexe graphique au PLU sera créée.				
4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions □Oui ⊠Non				
Si oui, préciser la localisation et la superficie				
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				
Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ulra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?  □ Oui □ Non				
Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document				
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				
4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs □ Oui ⊠ Non				
Si oui, préciser la localisation et la superficie				
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				
4.3.4 La procédure a pour objet :				
- de créer un espace boisé classé  □ Oui  ☑ Non				
Si oui, préciser la localisation et la superficie				
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				
- de déclasser un espace boisé classé □Oui ⊠Non				

Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers  □ Oui  ⊠ Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier □Oui ⊠Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de créer de nouvelles protections environnementales □Oui ⊠Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels □Oui ⊠Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : □Oui □Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :

□Oui			
□Non			
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité			
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur			
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la <i>rubrique 3.1</i> , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document			
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité			
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales □Oui ⊠Non			
Si oui, préciser les effets			
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			

5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure					
5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :					
	Oui	Non	Si oui, précisez		
Les dispositions de la loi montagne		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Les dispositions de la loi littoral		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement		×	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	П	$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		

Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	×	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	×	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	×	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

# Annexe II

Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier			La commune a choisi de protéger strictement certains boisements, tel que: - la forêt de la Menère, - quelques boisements isolés sur le territoire, - certaines haies ayant un intérêt environnemental, - la ripisylve du bief.	
Autre protection		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :				
concernés par :				
concernés par :	Oui	Non	Si oui, précisez	
Les dispositions de la loi montagne	Oui	Non	Si oui, précisez  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
			Cliquez ou appuyez ici pour entrer	
Les dispositions de la loi montagne		×	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Cliquez ou appuyez ici pour entrer	
Les dispositions de la loi montagne  Les dispositions de la loi littoral  Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Cliquez ou appuyez ici pour entrer	

Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
5.3 Le ou les secteurs qui font l'ob situent dans ou à proximité :	jet de	la prod	cédure donnant lieu à la saisine se
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement		×	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement		×	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site patrimonial remarquable			
créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		⊠	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## Annexe II

D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)		⊠	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier		×	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	1		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Autre protection		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?				
□Oui ⊠Non				
Si oui, précisez:				
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				

_	_				4.0	
e .	Δı	Ito.	Àν	ıalı	ıatid	าท

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).

7. Autres procédures consultatives					
7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées					
9 juin 2024					
.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)					
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.					
.3 Procédure de participation du public envisagée					
enquête publique □Oui ⊠Non					
participation du public par voie électronique ⊠Oui □Non					
enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures □Oui ⊠Non					
i oui, préciser lesquelles					
liquez ou appuyez ici pour entrer du texte.					
autre, préciser les modalités					
ise à disposition du public					

	8. Annexes							
8.1 Annexes obligatoires								
1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	$\boxtimes$						
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations ( <i>rubrique 2.5</i> ).	×						
3	L'auto-évaluation ( <i>rubrique 6</i> )	×						
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	$\boxtimes$						
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant								

#### Annexe II

Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

(personne publique responsable)

(Polosimo passing)							
Fait à	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	le,	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				
Nom	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Prénom	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				
Qualité	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.						

Signature

